

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

RAPPORT ANNUEL 2005

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (14 municipalités membres et 01 municipalité cliente) ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie dessert une population estimée à 53 419 personnes.

BUDGET 2005

Les prévisions budgétaires pour l'année 2005 ont été établies à 2 884 115.00 \$ dollars en hausse de 3.37% par rapport à l'année 2004. L'année s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 321 856.00 \$ dollars s'expliquant en partie comme suit :

- revenus : 156 771.00 \$ dollars de plus que prévu;
- dépenses de fonctionnement : 200 753.00 \$ dollars de moins que prévue;
- activités financières : 35 668.00 \$ dollars de plus que prévue.

RÉUNIONS ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois et aucune fois en assemblée spéciale.

De plus, trente-sept (37) réunions, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenus, auxquelles assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

PLAN DE COMMUNICATION

Au cours de l'année 2005, la Régie a embauché, pour une période de onze (11) mois, Monsieur François Roberge afin d'élaborer un plan de communication dans le but de faire connaître à la population la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud. Ce dossier était piloté par un comité formé de cinq (5) élus, dont trois (3) nommé par le conseil d'administration de la Régie et deux (2) nommé par la MRC Beauce-Sartigan. Monsieur Roberge a travaillé de février à décembre 2005. M. Roberge possède une vaste expérience dans le domaine de la gestion des matières résiduelles ayant œuvré comme directeur général d'un centre de tri (Récupération Frontenac Inc.) des matières recyclables, durant neuf (9) années et ayant également travaillé durant deux (2) années pour Services Sanitaires Denis Fortier

Inc., entrepreneur chargé de la collecte et du transport des matières résiduelles (Recyclage et ordures).

Durant cette période, M. Roberge a rencontré la majorité des conseils municipaux. De plus, il a également rencontré des dirigeants d'entreprises établies sur le territoire afin de les sensibiliser davantage à la récupération et au recyclage.

Durant la période où M. Roberge fut à l'emploi de la Régie, il y a eu augmentation de capacité de conteneur dans les secteurs multi-logements et ICI pour un total de 239 verges cubes par semaine et l'ajout d'environ 300 bacs de récupération. Selon l'entrepreneur, la qualité des matières a augmentée et les citoyens semblent plus sensibilisés à ne placer dans les bacs et conteneurs seulement les matières associées au programme de récupération en place. (moins de déchets)

M. Roberge a collaboré à débroussailler divers dossiers dans lesquels la Régie aura à se pencher dans un futur rapproché. Il a également conçu un dépliant publicisant la déchetterie et le service de collecte d'encombrants ménagers qu'offre la Régie. De plus, il a élaboré quatre (4) publicités, concernant les services offerts par la Régie, qui paraîtront dans l'Éclaireur-Progress dans la section « Services Spécialisés » durant l'année 2006.

RÉCUPÉRATION

La Régie a signé le 03 avril 2003 avec Services Sanitaire Denis Fortier Inc. un contrat d'une durée de sept (7) ans pour faire effectuer la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables sur le territoire qu'elle dessert.

Cette collecte pêle-mêle est faite au deux (2) semaines au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres ou au moyen de conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes pour les multi-logements et les industries, commerces et institutions (ICI). La majorité de ces conteneurs sont vidangés une fois/semaine. On peut placer dans ces bacs et/ou conteneurs les matières suivantes :

- Papier et carton;
- Cartons cirés (pinte de lait et de jus);
- Contenants en métal;
- Contenants en verre;
- Contenants en plastique rigide numérotés de 1 à 7 inclusivement;
- Contenants « Tetra pak » (jus Oasis);
- Sacs de plastique.

Au total, cette collecte a permis de récupérer 5 002.84 tonnes métriques de matières comparativement à 4 960.28 tonnes métriques en 2004, soit 42.56 tonnes métriques de plus ou une augmentation de 0.86%.

La dépense nette pour cette activité (collecte – transport) en 2005, incluant 1/7 du coût des bacs de récupération de 360 litres s'est élevée à 929 231.29 \$ dollars pour un prix de revient de 185.74 \$ dollars la tonne métrique (166.26 \$ dollars en 2004).

Cette dépense nette inclus deux ajustements du prix du contrat relativement à la hausse des coûts des produits pétroliers. Ces hausses ont été acceptées par les résolutions du conseil d'administration (#3181-05 et #3279-05) et s'élevaient chacune à 1 040.00\$ par semaine, toutes taxes incluses, et représentaient une dépense nette de 91 282.64\$ comprise dans une dépense globale de 929 231.29\$.

Au 31 décembre 2005, il y avait sur le territoire que dessert la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud :

- 20 086 bacs de 360 litres;
- 298 conteneurs d'une capacité de 2 verges cubes;
- 91 conteneurs d'une capacité de 4 verges cubes;
- 52 conteneurs d'une capacité de 6 verges cubes;
- 57 conteneurs d'une capacité de 8 verges cubes;
- 43 conteneurs d'une capacité de 9 verges cubes.

En juin 2005, il fut chargé à l'entrepreneur un montant de 3 143.31 \$ dollars en ristourne et ce, conformément à sa soumission (excédent de tonnage par rapport aux prévisions).

RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOËL

Conformément au mandat que vous m'avez confié par la résolution #3092-04 adoptée le 23 septembre 2004, nous avons procédé en janvier 2005 à la collecte des arbres de Noël dans les différentes municipalités où des dépôts avaient été identifiés.

Le transport a été effectué par Transport Rolland Gauthier et fils Inc. de Saint-Théophile au coût de 85.00 \$ dollars l'heure. Il fut accompagné de Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier pour une journée et par Monsieur Rosaire Paquet, contremaître pour une journée. Le ramassage a duré 18h00 pour un déboursé net de 1 652.78 \$ dollars.

Tous les arbres ont été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu, 465, rang 6, Saint-Benoît Lâbre où ils ont été transformés en huiles essentielles.

La collecte a nécessité quatre (4) voyages de camion semi-remorque. On estime à 6.19 tonnes métriques le nombre de sapins récupérés dans les dépôts.

La Ville de Saint-Georges pour sa part, a effectué deux (2) collectes porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire. Ces collectes ont permis de détourner 25.59 tonnes

métriques de matières. Les arbres ont été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu.

Outre la Ville de Saint-Georges, quatre (4) municipalités n'avaient pas de dépôt. Ces municipalités sont Saint-Benoît Lâbre, Lac Poulin, Saint-Hilaire de Dorset et Saint-René.

En résumé, on estime avoir détourné 31.78 tonnes métriques de matières ou 4 667 arbres. (4 667 x 6.81 kg chacun).

RÉCUPÉRATION DES FEUILLES MORTES

Pour la sixième année, la Régie a organisé une collecte des feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis de la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion et ce sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 163.69 tonnes métriques les matières (feuilles) qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs ou gardées au lieu d'enfouissement pour en faire du compost.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET AUTRES

En 2005, la Régie organisait pour la neuvième année consécutive une collecte de résidus domestiques dangereux sur son territoire. L'activité s'est tenue les 28 et 29 mai et les 04 et 05 juin 2005.

L'activité s'est tenue dans cinq (5) municipalités du territoire soit :

1. Ville de Saint-Georges : 2 journées;
2. Saint-Prosper : 1/2 journée;
3. Saint-Côme-Linière : 1/2 journée;
4. Saint-Martin : 1/2 journée;
5. La Guadeloupe : 1/2 journée.

Cette collecte a permis de prendre en charge :

- 32 300.70 kilos de matières dangereuses (augmentation 17.40%);
- 6 603 pneus (augmentation 40.34%);
- 256 bonbonnes de propane (BBQ) (augmentation 70.67%);
- 827 batteries d'autos, VTT, etc. (augmentation 15.50%);
- 5 766 kilos de textiles, livres, jouets et petits appareils ménagers (augmentation 25.90%);
- 58 113 kilos de métaux (augmentation 61.82%);
- 5 806 kilos d'ordinateurs et/ou composantes (augmentation 86.96%).

La prise en charge de ces matières a été faite comme suit :

9 996.20 Kg :	Clean Harbors Québec Inc., pour disposition sécuritaire et/ou valorisation;
22 304.50 Kg :	Peintures Récupérées du Québec (peintures et huiles usés);
Batteries d'autos :	A. Gagnon Récupération & Fils Ltée;
Bonbonnes de propane :	Patrice Larivière de Saint-Zacharie;
Pneus :	Recufor Inc.;
Ordinateurs :	CFER Bellechasse;
Métaux :	Opération Vieux Métaux – St-Honoré de Shenley;
Livres, textiles, jouets :	Société de Bienfaisance G.E.H. de La Guadeloupe.

COMPOSTEURS DOMESTIQUES

La Régie a donné deux (2) séances de formation sur le compostage domestique. Environ 65 personnes ont assisté à ces formations et la Régie a vendu 55 composteurs.

LIEU D'ENFOUISSEMENT

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite le lieu d'enfouissement situé dans le rang Saint-Joseph à Saint-Côme-Linière. Il fut acheminé à l'enfouissement un total de 26 047.10 tonnes métriques au cours de l'année 2005 (augmentation de 0.93%). De ce tonnage, 19 610.64 tonnes métriques furent transportées par des bennes à déchets conventionnelles et 2 860.88 tonnes métriques ont été transportées soit par boîte « roll off » ou par un autre genre de camion. De plus, la Régie a reçu 3 575.58 tonnes métriques de boues provenant de systèmes de traitement des eaux usées des municipalités membres de la Régie. Depuis 2003, la Régie n'accepte plus de terre contaminée à son lieu d'enfouissement peu importe le degré de contamination.

De ce total de 26 047.10 tonnes métriques :

TONNAGE PROVENANCE

62.53 % Ville Saint-Georges
9.69 % Saint-Côme-Linière
4.57 % Saint-Prosper
3,58 % La Guadeloupe
3,76 % Saint-Martin

Le reste est réparti parmi les autres municipalités.

En ce qui concerne les 2 860.88 tonnes métriques transportées par camion de type « Roll off » ou autres, 1 169.69 tonnes métriques provenaient du secteur commercial (99.38% de Ville Saint-Georges), 448.96 tonnes métriques de débris de construction/démolition (57.78% provenant de Ville Saint-Georges et 18.14% de Saint-Côme-Linière), 800.82 tonnes métriques de déchets industriels (39.06% de Ville Saint-Georges et 60.94% de Saint-Côme-Linière) et 72.98 tonnes métriques provenant d'institutions (100% de Ville Saint-Georges). De plus, 367.51 tonnes métriques ont transitées par la déchetterie.

En ce qui concerne les boues provenant de système d'épuration des eaux, 2 731.72 tonnes métriques provenaient de Ville Saint-Georges et 843.86 tonnes métriques de Saint-Côme-Linière.

Pour référence voir le rapport ci-joint annexé (P.Paquet 06-01-04, annexe 1).

Tout ce volume (25 679.59 →(26 047.10 – 367.51) tonnes métriques) a utilisé un espace de 25 997 mètres cubes dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce dans les cellules 1, 2 et 3 de la zone « H ». (Voir rapport de volumétrie signé par Monsieur Richard Poulin, arpenteur géomètre en date du 22 février 2006, annexe 2). Le plan d'arpentage demandé à la condition 16 du décret est également déposé au bureau de la Régie.

De la capacité autorisée au décret (1 167 000 mètres cubes), il reste donc une capacité à utiliser de 1 050 008 mètres cubes, établie comme suit :

Capacité autorisée	---	1 167 000 mètres cubes
Utilisation 2002	11 998 mètres cubes	1 155 002 mètres cubes
Utilisation 2003	36 835 mètres cubes	1 118 167 mètres cubes
Utilisation 2004	42 162 mètres cubes	1 076 005 mètres cubes
Utilisation 2005	25 997 mètres cubes	1 050 008 mètres cubes

Pour recouvrir tout ce volume de matières résiduelles, la Régie a acheté 15 993.60 tonnes métriques de tuf (annexe 3). De plus, la Régie utilise une toile de type « Voghel » pour le recouvrement journalier.

TRAITEMENT DU LIXIVIAT ET AUTRES ANALYSES

La Compagnie Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc., exploite pour le compte de la Régie le système de traitement des eaux de lixiviation. Il s'agit d'un contrat d'une durée de 58 mois qui a débuté le 01 juillet 2004 et prendra fin le 30 avril 2009. Ce forfait a coûté en 2005 à la Régie 3 425.00\$ par mois plus les taxes.

Le système de traitement de la Régie est composé principalement de quatre (4) étangs aérés et d'un (1) étang non aéré, d'un bâtiment de désinfection où l'on ajoute de l'acide phosphorique et du peroxyde d'hydrogène, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services. (Entrée électrique et panneaux de contrôle) Il est complété par quatre (4) filtres au sable.

Les eaux sont accumulées durant la période hivernale et le système traite ces eaux en période estivale. Durant l'hiver, seulement les aérateurs (8) de l'étang #01 fonctionnent en alternance afin de pré-traiter les eaux.

Pour l'année 2005, l'opération a débuté le 11 mai jusqu'au 31 décembre, soit un total de 234 jours de traitement. Le débit total traité a été de 181 038 mètres cubes. Les filtres au sable ont fonctionné à 774 mètres cubes par jour, ce qui équivaut à 123% par rapport à leur conception.

Les rapports complets d'Aquatech sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud sur les heures normales de bureau et une copie sera transmise à la Direction Régionale du ministère du Développement durable et des Parcs à Sainte-Marie. Ce rapport comprend également les résultats d'analyses des eaux souterraines, des eaux de surfaces et de l'eau potable.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Depuis le 03 novembre 2003, la Régie offre un nouveau service. Il s'agit de la collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse-sécheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher incluant matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, bain, lavabo, toilette, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

Lorsque ces « encombrants » sont encore utilisables, ils sont envoyés vers un comptoir d'entraide local. Lorsqu'ils ne sont plus utilisables, ils sont dirigés, via les conteneurs placés dans la déchetterie, vers des endroits où ils seront éliminés de façon sécuritaire ou valorisés.

En 2005, la Régie a répondu à 3 146 demandes, une hausse de 6.97% par rapport à 2004, et a ramassé 287.36 tonnes de matières. De ce nombre total de 3 146 demandes, la Régie a détourné pour valorisation 146.59 tonnes métriques de métaux (réservoir à eau, appareils ménagers non réparables etc.), 11.01 tonnes métriques de bois et 9.63 tonnes métriques de meubles ont été dirigés vers le comptoir d'entraide. Enfin, 109.61 tonnes métriques d'autres matières (matelas, divan, sofa) non récupérables ont été éliminées dans le lieu d'enfouissement faute de débouchés (voir annexe 4).

OPÉRATION DE LA DÉCHETTERIE (annexe 5)

L'opération de la déchetterie, c'est-à-dire l'ouverture au public, s'est faite à partir du mois d'avril 2005. La déchetterie reçoit les particuliers et les petits entrepreneurs qui se présentent au LET avec des matières à disposer.

Au total, la Régie a reçu 405.76 tonnes métriques à la déchetterie. Ces matières ont été valorisées dans la mesure du possible comme suit :

- 10.72 tonnes métriques de métaux ferreux et non ferreux;
- 7.80 tonnes métriques de carton (acheminé chez Récupération Frontenac Inc. via le service offert par la Régie (contrat avec S.S.D.F. Inc.));
- 201.03 tonnes métriques de bois, gypse, plastique, carton souillé, vinyle, fibre de bois;
- 186.21 tonnes métriques de matières non recyclables tel résine, plastique non recyclable, tissus souillé.

Disposition du bois

Pour placer et disposer de ces matières (201.03 tonnes métriques), la Régie a loué de Groupe Sani-Gestion Inc. deux (2) conteneurs de type « Roll-Off » à raison de 100.00\$ l'unité par mois plus les taxes. De plus, la Régie paie 320.00\$ plus les taxes pour disposer de chaque conteneur plein de matières (environ 5 tonnes métriques).

Disposition des métaux

En ce qui concerne les métaux (10.72 tonnes métriques), une entente verbale a été prise avec Monsieur Sylvain Poulin de « Opération Vieux Métaux » de Saint-Honoré de Shenley. OVM nous fourni gratuitement deux (2) conteneurs et nous y plaçons dans l'un les métaux ferreux tel réservoir à eau, laveuse, sècheuse, réservoir à l'huile, cuisinière etc. OVM achète ces matières à raison de 88.16\$/tonne métrique (0.04\$/livre).

Le même procédé s'applique pour le non ferreux (aluminium et cuivre). OVM achète ces matières à raison de 551.00\$/tonne métrique (0.25\$/livre) tel quel, non nettoyé et non classé.

Halocarbures

Depuis 2004, les appareils contenant des gaz, tel réfrigérateur, congélateur, refroidisseur d'eau etc, sont tous vérifiés par le personnel en place et les gaz sont enlevés au moyen d'un appareil conçu à cet effet, avant de les placer dans le conteneur de métaux.

Disposition du carton

Le carton « propre » (7.80 tonnes métriques) est placé dans un conteneur d'une capacité de 8 verges cubes et est disposé via le programme de récupération (bac bleu) qu'offre la Régie à ces citoyens. Il est vidangé au besoin.

Matières non recyclables

Les matières non recyclables (186.21 tonnes métriques), tel plastique non numéroté, styrofoam, meubles brisés en résine etc, sont transportées dans l'aire d'enfouissement au moyen d'une benne à ensilage que la Régie a achetée.

COMITÉ DE VIGILANCE

Il est prévu à la condition 11 du décret #694-2000, la création d'un comité de vigilance.

Il n'a pas eu de rencontre formelle de ce comité en 2005. Monsieur Roger Turcotte s'est informé auprès de Monsieur Jean-Marc Demers, représentant le comité de citoyens de St-Côme-Linière, à l'effet de savoir sa disponibilité, et ce dernier ne semblait pas avoir le temps nécessaire. Il a par ailleurs affirmé suivre le dossier et que s'il avait des questions il les poserait. Messieur Jean-Marc Demers et Jean Bernard sont venus visiter le LET le 22 novembre 2005 et se sont dit satisfaits.

Il est prévu qu'en 2006, ce comité sera relancé.

FONDS COMPENSATION

Suite à l'entente intervenue entre le Comité de citoyens de Saint-Côme-Linière, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud le 17 février 1999 relativement au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé à Saint-Côme-Linière, les conditions 3 et 4 allouaient une compensation financière à trois (3) résidents du rang St-Joseph de même qu'à la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Ces compensations, selon certaines conditions, sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers 1 200\$/an pendant 10 ans
- Monsieur René Veilleux 1 200\$/an pendant 10 ans
- Monsieur Patrick Bougie 600\$/an pendant 10 ans
- Municipalité de Saint-Côme-Linière 10 000\$/an pendant 15 ans

Le 30 mars 1999, la Régie a placé dans un fonds réservé au paiement des dites compensations la somme de 131 134.15\$. Selon nos experts comptables, ce montant plus les intérêts accumulés durant la période, serait suffisant à payer les compensations à verser annuellement. Ce fonds a rapporté en intérêts à la Régie 3 170.00 \$ en 2005.

La Régie a débuté l'exploitation dans la nouvelle zone « H » (lot 35 et 36) le 31 août 2002.

Monsieur René Veilleux a vendu sa propriété le 04 mai 2002 et l'acquéreur n'a pas droit à une compensation. (condition 3)

Les compensations versées au 31 décembre 2005 sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers 4 800.00\$ (2002 à 2005 inclusivement)
- Monsieur Patrick Bougie 2 400.00\$ (2002 à 2005 inclusivement)
- Municipalité de Saint-Côme-Linière 40 000.00\$ (2002 à 2005 inclusivement)

Au 31 décembre 2005, il reste dans ce fonds 114 127.00\$ et s'il n'y a pas de changement (vente de propriété), il reste à verser 120 800.00\$ d'ici le 31 décembre 2016.

FIDUCIE

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. Selon cette condition, une somme évaluée à 4 351 298.00\$ doit être disponible le 31 décembre 2026. La Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet et elle y a déposé 1.00\$ dollars.

Le rapport signé le 18 avril 2002 par Monsieur Jacques Demers de MERCER Ltée, établissait entre 1.45\$ et 2.91\$ par mètres cubes la somme à injecter annuellement par la Régie dans la fiducie.

Compte tenu que les revenus annuels d'une telle fiducie son imposable au niveau fédéral, la Régie a entrepris en 2002 des démarches afin de faire modifier la loi de

l'impôt sur le revenu au Canada. Une rencontre à cet effet a eu lieu entre les représentants des deux (2) parties le 21 octobre 2002 à Montréal.

Le 17 juillet 2003, Monsieur Steven R. Richardson, sous-ministre adjoint principal, déclare être prêt à recommander les modifications demandées à la loi (voir annexe 6).

En attendant ces modifications, la Régie place un certain montant annuellement dans un compte appelé « Fonds réservé traitement futur ». En 2005, la Régie y a placé 100 000.00\$ dollars. Le total accumulé dans ce fonds au 31 décembre 2005 s'élevait à 1 803 486.00\$ dollars.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2005

- **Finaliser la construction du siège social et de la déchetterie.**
- **Achat de mobilier et divers équipements pour les bureaux et la déchetterie.**
- **Déménagement du siège social de la Régie au LET.**
- **Adoption du règlement #37-05 au montant de 4 184 046.00\$ pour la construction de quatre (4) nouvelles cellules.**
- **Démolition de l'ancien poste de pesée et construction d'un bureau dans la déchetterie.**
- **Achat d'une benne à ensilage pour la déchetterie.**
- **Achat d'une faucheuse de type « chopper » usagée.**
- **Embauche de Monsieur François Roberge, de février à décembre inclusivement, pour la confection d'un plan de communication.**
- **Aménagement d'un espace « archives » au sous-sol.**
- **Réparation d'un ponceau dans le rang St-Joseph (Ponceau Leclerc).**
- **Contrat de construction de quatre (4) nouvelles cellules accordé à G.P.C. Excavation Inc. au coût de 2 759 969.66\$.**
- **Embauche de Monsieur Daniel Fortier.**
- **Autorisation de faire fabriquer une maquette démontrant la conception d'un lieu d'enfouissement technique.**

- **Visite du centre de tri « Récupération Frontenac Inc. ».**
- **Fermeture de la descente de cave au siège social.**
- **Ajout d'un numéro de téléphone sans frais 1-877-685-2230.**
- **Achat d'un chargeur Kubota – 2005.**
- **Construction d'un muret en béton dans la déchetterie et protection des murs par du contreplaqué recouvert de vinyle.**
- **Embauche de Monsieur John Poulin pour remplacer Monsieur Daniel Fortier qui a démissionné.**
- **Embauche de Madame Audrey Poulin pour remplacer Madame Josée Larivière durant son congé de maternité.**
- **Réfection de l'identification du LET à l'entrée.**
- **Finalisation du dossier avec Entreprise G.N.P. Inc. en référence à l'agrandissement du système de traitement des eaux de lixiviation.**
- **Modification, à deux reprises, du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables avec Services Sanitaires Denis Fortier Inc. en référence au coût du carburant.**
- **Prise de position de la Régie en référence au règlement sur les redevances.**
- **Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton pour évaluer le coût d'adhésion, comme membre de la Régie, de la municipalité du Village du Lac Poulin.**
- **Construction d'un filet « pare-papier » près de la zone « H ».**
- **Asphalter les aires de circulation autour du siège social et de la déchetterie.**

OBJECTIFS ET PRÉVISIONS POUR 2006

- **Prolongement du filet « pare-papier » près de la zone « H ».**
- **Reconduction des activités suivantes :**
 - **Cours sur le compostage domestique;**
 - **Récupération des arbres de Noël;**
 - **Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières;**
 - **Récupération des feuilles mortes.**

- Poursuivre les démarches concernant le compostage des boues provenant des systèmes d'épuration des eaux et autres résidus.
- Poursuivre les démarches en vue de recycler les plastiques agricoles et autres.

PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2005

Le personnel de la Régie était composé de :

Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier;

Madame Lisette Rodrigue, secrétaire-comptable (en congé maladie depuis 2004);

Madame Josée Larivière, secrétaire-comptable (en congé maternité);

Madame Audrey Poulin, secrétaire-comptable;

Monsieur Rosaire Paquet, contremaître;

Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée;

Monsieur Denis Fortier, journalier affecté à la déchetterie;

Monsieur John Poulin, journalier affecté à l'enfouissement;

Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants;

Monsieur André Veilleux, préposé à temps partiel au poste de pesée.

Voilà en résumé l'essentiel des réalisations de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2005, ainsi que ses principales orientations pour 2006.

ROGER TURCOTTE
Secrétaire-trésorier
Le 20 mars 2006

RT/ap

p.j. 6 annexes